

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

AFRICAN COURT ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS

COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

P.O Box 6274 Arusha, Tanzania Telephone: +255 27 2970430

Website: www.african-court.org Email: registrar@african-court.org

**MESSAGE POUR L'ANNÉE 2018
DU PRÉSIDENT DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS
DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

Chers membres de la communauté des droits de l'homme en Afrique, chers acteurs de la protection judiciaire des droits de l'homme sur le continent, la protection des droits de l'homme en Afrique n'est pas l'œuvre exclusive d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples isolée : c'est « notre responsabilité collective ». C'est ce qui justifie que je nous adresse ce message en tant que communauté, que nous soyions Juges à la Cour, Organes politiques de l'Union africaine, plaideurs, requérants, Etats défendeurs, acteurs de la société civile ou tout simplement amis du système africain des droits de l'homme.

Chers membres de la communauté africaine des droits de l'homme, on peut dire sans risque de se tromper que l'année 2018 commence sous les auspices prometteurs d'un engagement politique en faveur des droits de l'homme. Si l'Union Africaine a placé l'année sous le signe d'une lutte renouvelée contre la corruption comme gage d'une Afrique qui gagne contre le sous-développement, il faut insister sur ce que corruption et droits de l'homme sont interdépendants puisque la première constitue une violation grave et massive des droits économiques et sociaux en particulier.

La Cour africaine a, quant à elle, orienté son action en 2018 d'une part, sur la synergie dans le système africain des droits de l'homme et, d'autre part, sur un renforcement de l'efficacité judiciaire. S'agissant de l'action synergique de la Cour, elle s'arrime tout simplement à la logique d'une action plus concertée et plus efficace que commande le processus de réforme de l'Union africaine. A cet égard, nous devons tous garder constamment à l'esprit l'impérieuse nécessité en 2018 de porter à une échelle supérieure la complémentarité entre la Cour et la Commission de Banjul. Nous devons surmonter la barrière des 8 déclarations pour capitaliser de manière ingénieuse sur le potentiel immense des 30

ratifications. Le moins que l'on puisse dire à cet égard, c'est que les plaideurs individuels et la société civile africaine n'ont toujours pas vraiment testé la complémentarité judiciaire pourtant introduite avec un extraordinaire espoir par le Protocole de Ouagadougou.

La Cour a, pour sa part, adopté un plan de travail annuel propice à une action catalytique qui implique la totalité des acteurs de la communauté africaine des droits de l'homme. Pour la Cour, 2018 sera, outre une année d'action synergique, l'année de la productivité et de l'efficacité judiciaires. Ainsi, sur ce second pôle de son action en 2018, la Cour va finaliser son programme formel d'aide judiciaire, poursuivre la formation des conseils inscrits, introduire le code de conduite desdits conseils, finaliser la révision de son Règlement intérieur, procéder au lancement des Directives sur les réparations et poursuivre la mise en place du mécanisme de suivi de l'exécution de ses décisions.

L'activité judiciaire a besoin de se ressourcer dans une interaction incessante avec la réflexion juridique et c'est donc avec un enthousiasme prenant que j'annonce la publication sans discontinuer de l'Annuaire Africain des Droits de l'Homme dont le processus de parution du deuxième numéro est déjà enclenché. Dans la même veine, la première décennie de jurisprudence de la Cour sera enfin publiée dans un format accessible et mise à la disposition de l'ensemble de la communauté pour le plus grand bien des justiciables, des victimes, j'allais dire des parties tout court.

Chers acteurs et amis de la justice des droits de l'homme en Afrique, la responsabilité d'une Afrique plus respectueuse des droits de l'homme et plus imbue d'une culture de l'Etat de droit nous incombe à tous. Cette responsabilité incombe cependant d'une manière plus spéciale aux acteurs de la société civile et aux professionnels des médias. On ne peut imaginer un plaidoyer efficace pour la jouissance des droits de l'homme sans l'implication ingénieusement active de la société civile et des médias.

Au sein de la communauté africaine des droits de l'homme, la société civile et les médias ont vite fait de se satisfaire de la création de la Cour africaine dont ils ont pourtant été les inlassables promoteurs. Ce constat me fait interpellé la société civile et les médias quant à l'accompagnement qu'ils ont apporté à la Cour après avoir plaidé avec succès pour sa création. L'action de la société civile dans le développement de la jurisprudence utile de la Cour est malheureusement restée embryonnaire depuis les affaires Mitikila, Konaté et Zongo alors qu'une multitude de chantiers restent inachevés. Je ne voudrais citer que le rôle de la société civile et des médias dans la saisine de la Cour par la Commission de Banjul, la vulgarisation des arrêts de la Cour au plan national, le contentieux stratégique orienté vers la complémentarité entre la Cour et la Commission, l'assistance dont les Etats ont besoin pour l'exécution effective des décisions de la Cour et enfin l'action contentieuse innovante dont a besoin le Protocole de Maputo sur les droits de la femme pour révolutionner le contentieux des droits de l'homme sur le continent.

Juges et fonctionnaires de la Cour, organes juridictionnels, techniques et politiques de l'Union africaine, activistes des droits de l'homme, acteurs de la société civile et professionnels des médias, plaideurs, requérants, Etats défenseurs et amis des droits de l'homme en Afrique, voilà notre combat, voilà notre responsabilité commune pour une Afrique qui place les droits humains au cœur des réformes de l'Union africaine et du développement socio-économique et humain du continent.

C'est à cette action concertée que je vous convie au cours de l'année 2018 pour que vive les droits de l'homme en Afrique et que vive une Cour africaine indépendante, forte et efficace.

Sylvain ORÉ
Président